



Préavis municipal No 8/2021

Concernant une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

Délégué municipal : Dominique Gafner

Au Conseil communal de Saint-Cergue

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers

1. Buts

Le présent préavis a pour but d'autoriser la municipalité à acquérir, créer et octroyer des servitudes de droit d'usage ne comportant aucune charge pour la commune.

2. Exposés des motifs

Dans l'exercice de sa fonction, la municipalité peut être amenée à acquérir, créer ou octroyer des servitudes et doit pouvoir le faire de manière indépendante, tel que le prévoit l'article 44, chiffre 1 du Règlement des Communes, pour autant qu'il n'en résulte aucune charge pour la commune.

Cette autorisation est régulièrement demandée par les sociétés de services de distribution énergétique entre autres, et il est important que la municipalité puisse le produire rapidement.

Cette autorisation fait l'objet des préavis d'installation. Elle fait référence au préavis 14/2016 adopté par le Conseil communal du 6 septembre 2016.

3. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le conseil communal de Saint-Cergue,

- Vu le préavis de la municipalité
- Oûi le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
- Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour.

D É C I D E

- d'accorder à la municipalité une autorisation d'acquérir, de créer et d'octroyer des servitudes de droit d'usage ainsi que modifier l'assiette de celles existantes pour autant qu'aucune charge ne soit pour la commune.

Ceci pour la législature du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026, et au plus tard le 31 décembre de l'année du renouvellement des Autorités.

Ainsi délibéré en séance de municipalité, le 12 juillet 2021.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



Paul Ménard



La Secrétaire



Joëlle Carriot